

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Commande publique

OBJET

N° 2024-28

**Contrat de prestation de
service**

**Finance Active Optim dette
et dette garantie, Optim
prospective**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-32 du 11 février 2023 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché sans mise en concurrence préalable,

Vu le budget 2024,

Vu l'engagement numéro FI240075,

Considérant la nécessité de poursuivre le suivi de la dette propre et garantie de la Ville, à interfacer avec l'outil de gestion financière et comptable et la rétro - prospective,

Considérant l'offre commerciale de l'entreprise Finance Active sise 46, Rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'accepter l'offre commerciale de l'entreprise Finance Active sise 46, Rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris,

ARTICLE 2 – De signer l'offre commerciale d'un montant de 6 104,69 euros HT, soit 7 325,63 euros TTC.

ARTICLE 3 – De dire que les crédits sont prévus au budget principal à cet effet (article 611 fonction 01 budget 701.1).

ARTICLE 4 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu

de sa réception en Sous-Préfecture:

de sa mise en ligne le: 15/04/2024

de sa notification le :

Fait à Gaillard, le 12 avril 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

